

AVIS PUBLIC
(Article 474.2 – Lois des cités et villes du Québec)

AVIS AU PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recevra, pour adoption, le budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2015, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2015, 2016 et 2017, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 17 décembre 2014, à compter de 20 h**, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, sise au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

Donné à New Richmond,
Ce 27^{ième} jour de novembre 2014

Céline LeBlanc
Greffière